

## Règlement des concours d'admission IESEG 2018/2019

<b>1) Conditions requises pour intégrer l'IESEG.....</b>	<b>1</b>
1.1 Conditions pour les étudiants résidant en France .....	2
1.2 Conditions spécifiques pour les lycéens ou étudiants à l'étranger ou DOM-TOM : .....	2
1.3 Conditions pour les candidats postulant en alternance.....	3
<b>2) Comment candidater ?.....</b>	<b>3</b>
2.1 Procédure pour les étudiants résidant en France .....	4
2.2 Procédure Internationale .....	5
2.3 Double candidature.....	6
2.4 Informations complémentaires concernant la candidature .....	7
<b>3) Calendrier des concours 2018-2019 * .....</b>	<b>7</b>
3.1 Dates clés concours admission parallèle 2ème année voie France et voie Internationale, 3ème année France et Master France : .....	7
3.2 Dates clés concours admission parallèle 3ème année voie Internationale.....	8
3.3 Dates clés concours admission 1ère année voie Internationale et Master voie Internationale (hors apprentissage) .....	8
<b>4) Epreuves Orales.....</b>	<b>8</b>
<b>5) Résultats d'admission .....</b>	<b>9</b>
<b>6) Réclamations – Contestations.....</b>	<b>9</b>
<b>7) Conditions de remboursement .....</b>	<b>9</b>
<b>8) Demandes de report d'intégration .....</b>	<b>10</b>
<b>9) Protection des données.....</b>	<b>10</b>

### 1) Conditions requises pour intégrer l'IESEG

Les différentes voies d'entrées sont possibles en :

Voie France	1 <sup>ère</sup> année (Concours ACCES 800 places)	2 <sup>ème</sup> année (40 places)	3 <sup>ème</sup> année (100 places)	Master (220 places)
Voie Internationale	1 <sup>ère</sup> année (200 places)	2 <sup>ème</sup> année (20 places)	3 <sup>ème</sup> année (60 places)	Master (100 places)

Tous les étudiants qui candidatent dans le programme Grande École en admissions parallèles doivent se référer à ce règlement (1<sup>ère</sup> année de l'étranger, 2<sup>ème</sup> année, 3<sup>ème</sup> année et Master). Il existe une procédure pour les étudiants résidant en France et une pour les étudiants résidant hors de France.

Dès sa candidature, chaque candidat s'engage à respecter toutes les instructions figurant dans ce règlement et dans les différents concours communiqués par l'école.

Tout candidat admis à l'IÉSEG doit avoir validé un nombre suffisant de crédits pour intégrer.

Le nombre d'ECTS validés doit être égal à 60 crédits par année d'études supérieures :

Entrée en 1 <sup>ère</sup> année	0 crédits ECTS – validation du baccalauréat ou équivalent (IB, high school...)
Entrée en 2 <sup>ème</sup> année	60 crédits ECTS - validation du bac +1
Entrée en 3 <sup>ème</sup> année	120 crédits ECTS - validation du bac + 2
Entrée en Master	180 crédits ECTS - validation du bac +3

Si, à la rentrée, le candidat n'a pas validé le nombre de crédits suffisants, il ne sera pas autorisé à poursuivre sa scolarité à l'IÉSEG.

L'IÉSEG ne propose pas de crédits de rattrapage pour les candidats n'ayant pas validé les leurs pendant leur formation précédant leur rentrée à l'IÉSEG.

### 1.1 Conditions pour les étudiants résidant en France

L'IÉSEG School of Management organise, pour le Programme Grande Ecole, un concours spécifique (sur dossier et épreuves orales) pour une entrée en admission parallèle en 2<sup>ème</sup> année, 3<sup>ème</sup> année et Master. Le concours est ouvert aux étudiants en Bac+1, Bac +2 ou Bac +3 et aux titulaires d'un diplôme notamment dans le domaine de l'économie-gestion, économie-management, économie-finance.

Les candidats résidant en France et souhaitant intégrer en 1<sup>ère</sup> année du Programme Grande École doivent passer le concours ACCES en s'inscrivant sur [www.concours-acces.com](http://www.concours-acces.com)

### 1.2 Conditions spécifiques pour les lycéens ou étudiants à l'étranger ou DOM-TOM :

- **Pour une admission en 1<sup>ère</sup> année :** afin de faciliter le processus d'inscription des lycéens résidant hors de France métropolitaine, et avec l'accord du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, l'IÉSEG recrute sur dossier un nombre limité d'élèves de lycées français ou équivalent à l'étranger. Pour un candidat admis, l'intégration à l'IÉSEG dépendra de l'obtention de son baccalauréat. Les étudiants ne peuvent pas passer le concours ACCES pour l'IÉSEG et candidater la même année sur dossier.

- **Pour une admission parallèle en 2<sup>ème</sup> année, 3<sup>ème</sup> année et Master** les étudiants scolarisés et domiciliés hors de France métropolitaine peuvent utiliser la procédure internationale (merci de vous référer aux crédits à valider ci-dessus).

### 1.3 Conditions pour les candidats postulant en alternance

L'alternance s'adresse aux candidats de moins de 30 ans (Bac +3 et aux titulaires d'un diplôme notamment en économie-gestion, économie-management, économie-finance).

L'un des pré-requis pour rejoindre ces filières est de parler couramment le français (environ la moitié des cours est dispensé en français).

**Le contrat d'apprentissage** s'adresse à vous si :

- vous avez entre 16 et 30 ans.

**Le contrat de professionnalisation** s'adresse à vous si :

- vous êtes âgé de 16 à 25 ans ;
- vous êtes demandeur d'emploi et âgé de 26 ans et plus ;
- vous êtes bénéficiaire du revenu de solidarité active (RSA), de l'allocation spécifique de solidarité (ASS), l'allocation adulte handicapé (AAH) ou avez bénéficié d'un contrat unique d'insertion (CUI) :
- dans les DOM et les collectivités de Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon, vous êtes bénéficiaire de l'allocation de parent isolé (API).

**Les étudiants non francophones :**

Les étudiants non francophones ne peuvent avoir accès à l'alternance que si :

- L'étudiant est scolarisé (depuis au moins 1 an) en France l'année qui précède l'entrée en master, ou a un titre de travail ou de séjour de plus d'un an.

IESEG se réserve le droit de ne pas accepter les diplômes ne répondant pas aux critères requis.

Vous vous engagez à respecter ces conditions lorsque vous candidatez.

Si vous ne signez pas de contrat avec une entreprise, nous vous proposerons automatiquement une place en filière classique.

## 2) Comment candidater ?

Les étudiants qui souhaitent candidater pour le programme Grande Ecole doivent obligatoirement se connecter sur [apply.ieseg.fr](http://apply.ieseg.fr) et :

- 1- Créer un compte
- 2- Remplir le dossier en ligne
- 3- Le soumettre avec l'ensemble des documents requis et le paiement des frais de dossier

Les documents à télécharger doivent être conformes aux documents demandés (tout document inadapté ne sera pas considéré). Dans le cas contraire, le dossier sera considéré comme incomplet. Aucun document ne pourra être envoyé par mail après la clôture des candidatures. Les documents sont à télécharger uniquement sur la plateforme apply.ieseg.fr.

## 2.1 Procédure pour les étudiants résidant en France

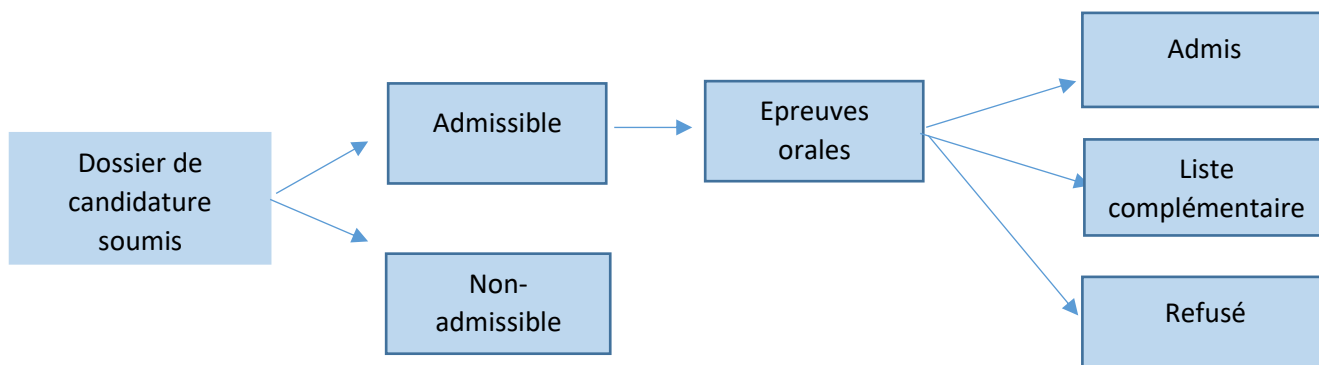
Procédure France pour les 2<sup>ème</sup> année, 3<sup>ème</sup> année et Master classique et apprentissage (si vous êtes admissible, vous devrez passer les épreuves orales). Les informations concernant les oraux se trouvent dans le point 4).

La candidature devra contenir les documents suivants\* :

Dossier de candidature	Coeff
<ul style="list-style-type: none"> <li>Le dossier de candidature rempli et signé</li> <li>Un CV</li> <li>1 lettre de motivation</li> <li>2 lettres de recommandation (professeurs et/ou professionnels)</li> <li>Le relevé de notes du baccalauréat</li> <li>Les relevés officiels de notes obtenues pendant la dernière année du cycle secondaire (terminale)</li> <li>Les relevés de notes de chaque trimestre ou semestre des études supérieures</li> <li>Une copie des diplômes</li> <li>Une copie de la carte d'identité</li> <li>Frais de dossier</li> </ul>	9

\*L'IESEG se réserve le droit de demander des documents complémentaires.

Processus de recrutement pour les étudiants résidant en France :



Les étudiants qui candidatent et résident à l'étranger et à l'alternance devront passer un entretien skype et nous fournir le score officiel d'un test d'anglais. Les entretiens skype ne sont possibles que pour les alternants qui résident hors de France métropolitaine pendant la candidature.

## 2.2 Procédure Internationale

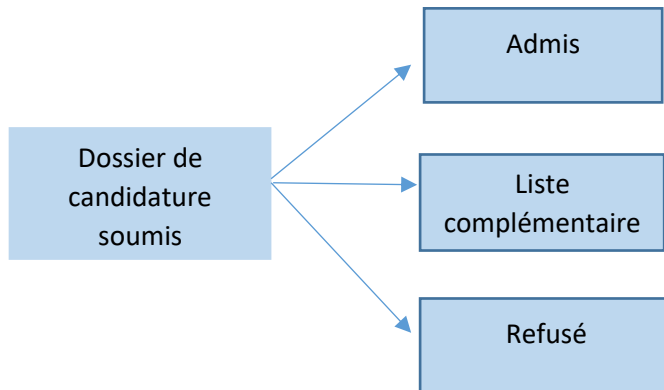
Procédure Internationale (1<sup>ère</sup> année, 2<sup>ème</sup> année, 3<sup>ème</sup> année et Master)

Épreuve	Coeff
<p>Dossier de candidature</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• formulaire de candidature (en ligne)</li> <li>• 3 lettres de recommandation (professeurs ou professionnels)</li> <li>• le relevé de notes du baccalauréat ou équivalent</li> <li>• les relevés de notes des 3 années d'enseignement</li> <li>• un CV</li> <li>• une copie de la carte d'identité</li> <li>• Frais de dossier</li> <li>• Vidéo de motivation de l'étudiant sur Visio Talent (uniquement pour les candidats en postulant par la voie internationale)</li> </ul>	15
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Test d'anglais</b> Tout candidat dont la langue maternelle n'est pas l'anglais ou n'ayant pas suivi au moins 2 années de son cursus académique en anglais doit fournir le score officiel d'un test d'anglais (TOEFL, IELTS, TOEIC ou BULATS). Score minimum recommandé : TOEFL PBT 550, TOEFL IBT 85, IELTS 6.5, TOEIC (4 skills) 820, BULATS 82. Aucun autre test ne sera accepté.</li> </ul>	5
<b>TOTAL</b>	20

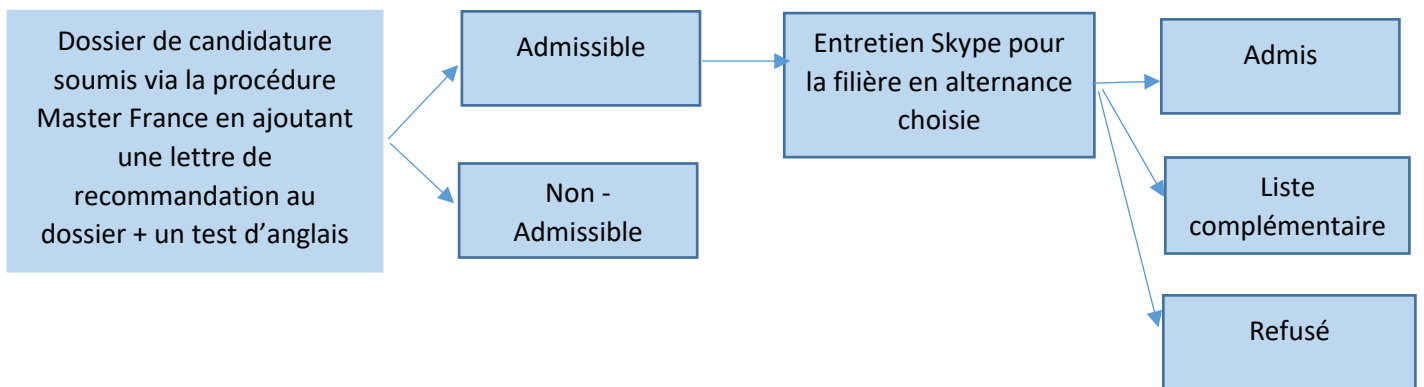
Les étudiants qui candidatent de l'étranger n'ont pas d'entretien Skype à passer. Les éléments du dossier seront évalués ainsi que la vidéo de motivation VisioTalent.

Les frais de candidature ne sont pas remboursables en cas de désistement ou de non-admission/non-admissibilité.

Processus de recrutement pour les étudiants résidant hors de France (hors alternance):



Processus de recrutement pour les étudiants résidant hors de France (alternance uniquement):



### 2.3 Double candidature

Une seule candidature par an est possible dans le Programme Grande Ecole. Il n'est donc pas possible pour un candidat de postuler à la fois en 2ème et 3ème année du Programme Grande Ecole. Il est cependant possible de candidater au Programme Grande école et à l'un des programmes suivant :

- au Bachelor In international Business (BIB)
- Post Graduate Program (Masters spécialisés).

Il est impossible de candidater à 2 filières en alternance, la double candidature Master en alternance et master traditionnel n'est pas autorisée.

## 2.4 Informations complémentaires concernant la candidature

### Candidats boursiers

Tout candidat boursier de l'année en cours peut bénéficier de 50% de réduction du montant des droits de candidature sous réserve de la production de son attestation d'attribution définitive de bourse de l'année où il présente le concours. Les attestations provisoires de bourses ne sont pas acceptées.

Il n'y a pas de réduction des frais de scolarité pour les boursiers. Vous pouvez cependant faire les demandes de bourse auprès du CROUS- Erasmus...

### Sportif de Haut Niveau

Les Sportifs de haut niveau ne bénéficient pas de points supplémentaires dans la phase d'admission. L'IESEG ne propose pas d'aménagement spécifique des emplois du temps pour les sportifs de haut niveau.

## 3) Calendrier des concours 2018-2019 \*

Chaque candidat est dans l'obligation de bien respecter les dates du calendrier des concours.

Les dates de publication des résultats étant fixes, aucun résultat ne peut être communiqué avant la date pour quelque motif que ce soit.

### 3.1 Dates clés concours admission parallèle 2ème année voie France et voie Internationale, 3ème année France et Master France :

<b>Ouverture des inscriptions</b>	lundi 1 octobre 2018
<b>Early-bird (réduction frais de candidature)</b>	vendredi 1 mars 2019
<b>Clôture des inscriptions</b>	Frais de dossiers réduits si candidature soumise avant le 1 <sup>er</sup> mars 2019 Jeudi 11 avril 2019
<b>Résultats admissibilité et admission pour les 2<sup>ème</sup> année procédure Internationale</b>	mercredi 22 mai 2019
<b>Inscription aux oraux pour les candidats des concours France</b>	du 22 au 26 mai 2019
<b>ORAUX pour les candidats en France</b>	Lille : mardi 28 et mercredi 29 mai 2019 Paris : mardi 4 et mercredi 5 juin 2019
<b>Résultats Admission</b>	jeudi 13 juin 2019
<b>Clôture des inscriptions</b>	vendredi 28 juin 2019
<b>Date limite de confirmation d'inscription avec paiement de l'acompte**</b>	Vendredi 28 juin 2019

### 3.2 Dates clés concours admission parallèle 3ème année voie Internationale

Clôture E-candidature	Résultats Admission	Date limite de confirmation d'inscription avec paiement de l'acompte**
Frais de dossiers réduits si candidature soumise avant le 1 <sup>er</sup> mars 2019  Jeudi 11 avril 2019	Mercredi 22 mai 2019	Vendredi 28 juin 2019

### 3.3 Dates clés concours admission 1ère année voie Internationale et Master voie Internationale (hors apprentissage)

	Clôture E-candidature	Résultats Admission	Date limite de confirmation d'inscription avec paiement de l'acompte**
<b>Session 1</b>	jeudi 6 décembre 2018	lundi 17 décembre 2018	mercredi 9 janvier 2019
<b>Session 2</b>	mardi 29 janvier 2019	mardi 26 février 2019	mardi 12 mars 2019
<b>Session 3</b>	mercredi 20 mars 2019	jeudi 4 avril 2019	jeudi 18 avril 2019
<b>Session 4</b>	mardi 4 juin 2019	mardi 18 juin 2019	vendredi 28 juin 2019**

\* L'IESEG se réserve le droit de modifier le calendrier des concours en cours d'année et d'en informer les candidats le cas échéant.

\*\* L'acompte n'est remboursable que dans certaines conditions. Les informations se trouvent dans le point 7

## 4) Epreuves Orales

Les étudiants qui candidatent en 2<sup>ème</sup> année, 3<sup>ème</sup> année et Master via le concours France, devront passer les épreuves orales s'ils sont admissibles.

Épreuve	Objectif	Coeff
<b>Entretien de motivation (45 min)</b>	Appréhender l'adéquation entre la personnalité, la motivation, les connaissances, les projets professionnels, le parcours du candidat et l'enseignement dispensé à l'IESEG	7
<b>Anglais</b>	Tester l'aptitude du candidat à dialoguer en anglais sur un document iconographique	4
<b>TOTAL (dossier + épreuves orales)</b>		20

Tout candidat absent aux oraux sera automatiquement démissionné.



Les candidats au master en alternance (résidant à l'étranger) devront s'ils sont admissibles passer un entretien Skype pour ceux qui n'ont pas la possibilité d'être en France pour les oraux. Cette procédure via Skype est possible uniquement pour l'un des Masters en alternance. Aucun entretien Skype ne peut être réalisé pour les autres concours. Le candidat doit dans ce cas nous fournir le résultat à un test d'anglais. Seul l'entretien de motivation peut être passé en Skype. Il n'y a pas d'oral d'anglais à distance possible.

### **Situation de handicap**

Pour les oraux, les étudiants en situation de handicap ne bénéficient pas de tiers temps. Les locaux sont accessibles à Lille et à Paris.

Pour toute question, vous pouvez contacter Patricia Lacroix à Lille [p.lacroix@ieseg.fr](mailto:p.lacroix@ieseg.fr) et Karine Tomasello sur Paris [k.tomasello@ieseg.fr](mailto:k.tomasello@ieseg.fr), Référents Mission Accueil Handicap et Réseau Santé.

## **5) Résultats d'admission**

Les résultats seront disponibles sur votre espace de candidature [apply.ieseg.fr](http://apply.ieseg.fr)

Un jury ministériel se réunira après les commissions d'admission afin d'établir la liste par ordre de mérite des candidats admis en liste principale et en liste complémentaire. Nous ne pouvons revenir sur une décision de jury ministériel.

Les candidats admis devront payés l'acompte dans les délais impartis et ensuite remplir leur dossier d'inscription en ligne. L'affectation du campus ne se fera que lorsque le dossier d'inscription sera complet.

En cas d'admission, le candidat doit confirmer son intégration pendant la période de pré-inscription prévue à cet effet. Aucune confirmation d'inscription ne pourra se faire après la date limite d'inscription du programme concerné.

## **6) Réclamations – Contestations**

Les décisions du jury d'admission étant sans appel, aucune demande (révision de notes, nouvel examen du dossier ou nouvel entretien) ne pourra être prise en compte. Les réclamations ne peuvent porter que sur une vérification de notes.

Toute demande de vérification de note doit être formulée par écrit et adressée au service Concours et Admissions de l'IESEG dans les 10 jours qui suivent la communication des résultats.

Une réponse orale sera communiquée au plus tard dans le mois suivant la publication des résultats.

## **7) Conditions de remboursement**

Remboursement des frais de candidatures : aucun remboursement des frais de candidature au concours n'est effectué en cas de désistement et quel que soit le motif.

Acompte sur les frais de scolarité : **remboursement total de l'acompte** pour les candidats admis et qui souhaitent se désister - une demande doit être faite par mail avant le **28 juin 2019 à 14h en justifiant du motif de la démission. Après cette date, l'acompte ne sera remboursé qu'en cas de non obtention de votre diplôme. Vous devrez présenter un justificatif de l'échec au diplôme. La demande devra être faite par email à [inscription@ieseg.fr](mailto:inscription@ieseg.fr) accompagné d'un RIB avant le 28 juin 2019-14h.**

Pour les candidats étrangers n'ayant pas obtenu leur visa, le remboursement de l'acompte total sera réalisé sur présentation d'un justificatif.

## 8) Demandes de report d'intégration

Une demande de report d'études peut être réalisée par écrit à l'attention de Mme Verdrière – Responsable des concours de l'IÉSEG à l'adresse suivante avant le 28 juin à [c.verdriere@ieseg.fr](mailto:c.verdriere@ieseg.fr). La demande devra être faite par email avec les informations nécessaires, dates, lieu, organisme accompagné des documents certifiés de l'organisme. Le report d'études n'est accordé que pour une année scolaire. La demande de report sera étudiée en commission et l'étudiant recevra une réponse sous 15 jours.

Raisons concernant votre demande de report :

- raisons médicales dûment justifiées par un certificat médical
- réalisation d'un projet humanitaire ou linguistique encadré par un organisme certifié
- expérience professionnelle CDD ou CDI

Le candidat ayant bénéficié d'un report devra intégrer le campus où il a été affecté suite à ses résultats au Concours 2019. Le candidat devra nous recontacter au plus tard le 30 mars 2020 afin de confirmer son intégration. Sans nouvelles de sa part à cette date, nous enregistrons sa démission.

## 10) Protection des données

« Les informations recueillies par l'IÉSEG ont pour finalité la récupération de contact pour la prospection et le recrutement des futurs candidats (étudiants).

Dans l'intérêt légitime de l'IÉSEG, ces informations pourront également être utilisées par l'IÉSEG afin de communiquer sur les candidatures et l'inscription, tous programmes confondus.

Les informations collectées sont destinées aux services Recrutement France et Concours et Inscriptions, et aux Départements Relations Internationales, Executive Education, ainsi que les bureaux de représentation de l'IÉSEG à l'étranger et seront conservées 3 ans après le dernier contact. Ces informations peuvent être envoyées à la société Fizzer, pour une seule utilisation, dans le cadre d'un envoi postal aux candidats admis pour le programme Grande Ecole.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition, du droit à la portabilité aux informations vous concernant en utilisant le formulaire présent dans Charte de confidentialité / Protection des données personnelles du site [www.ieseg.fr](http://www.ieseg.fr) : Vous pouvez également contacter notre délégué à la protection des données par les mêmes moyens. Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle. »